

QE 09-2022 - Réponse municipale à la question écrite de la Conseillère Olivera Gironi
« Le groupe PLR aimerait avoir plus de visibilité sur les activités entreprises par l'architecte paysagiste depuis sa prise de fonction »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite citée en titre, déposée au Conseil communal du 12 décembre 2022.

Question 1

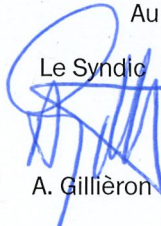
Le groupe PLR aimerait avoir plus de visibilité sur les activités entreprises par l'architecte paysagiste depuis sa prise de fonction

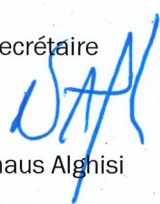
Monsieur Astorg a rejoint le service des Travaux de la Ville de Prilly le 1^{er} mai 2022, depuis lors, il a été occupé aux activités et projets suivants :

- Travail avec les équipes des parcs et promenades de la Ville pour s'imprégner et analyser les méthodes de travail et modes d'entretien appliquées actuellement à Prilly. Le but de cette démarche, dont la portée est prévue sur une année complète – donc un cycle de saisons – est de progressivement et en collaboration avec les collaborateurs en charge, introduire des méthodes de gestion différenciées des espaces verts.
- Développement et mise en œuvre de mesures de sauvegarde pour les cèdres communaux.
- Développement du plan de revégétalisation et réarborisation du cimetière communal après désaffectation.
- Réalisation de fosses d'arbres continues utilisant un substrat terre-pierre dans la zone réaménagée par le projet du tunnel LEB à la route de Neuchâtel.
- Réalisation de l'aménagement provisoire de la façade ouest de l'avenue du Chablais.
- Participation à l'inventaire des arbres sis sur les domaines privés et publics de la Ville, inventaire réalisé afin d'élaborer un plan de développement de la canopée urbaine.
- Prise en charge du rôle de Maître d'ouvrage pour les espaces verts de l'espace Tilia (Galicien – Viaduc) et de l'avenue du Viaduc.
- Prise en charge du rôle de Maître d'ouvrage pour les espaces verts de la Voie verte.
- Prise en charge du rôle de Maître d'ouvrage pour les espaces verts de l'axe route de Cossonay, lié au projet de bus à haut niveau de service (BHNS).
- Collaboration avec le service de l'Urbanisme de la Ville, Maître d'ouvrage pour l'avant-projet de requalification de l'avenue du Chablais.
- Développement du projet du « Parc du Viaduc » destiné à aménager les surfaces gagnées le long de la voie CFF du Galicien par la suppression du talus et la construction du prolongement du Viaduc du même nom.
- Participation au projet de réaménagement des espaces extérieurs du pavillon de Sous-Mont, en collaboration avec le service des Domaines de la Ville.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  A. Gillièron

La Secrétaire  J. Neuhaus Alghisi



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 février 2023.
Réponse présentée au Conseil communal en séance du 3 avril 2023.